

Plénière des Conseils de quartier

Jeudi 24 juin de 17h00 à 19h00

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Commissions

La plénière des Conseils de quartier s'est exceptionnellement tenue en distanciel avec les Conseillers de quartier en raison de la crise sanitaire et des mesures de restrictions imposées par la Préfecture.

Ordre du jour et intervenants

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5^e, chargé du Commerce et Artisanat, Vie associative, Démocratie locale

- Budget Participatif : annonce des projets qui seront soumis au vote en septembre 2021

Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement en charge des Droits des femmes, de la parité et des Budgets Participatifs

- Présentation du projet de création d'une zone apaisée Paris Centre – Saint Germain

Edouard CIVEL, 1^{er} adjoint à la Maire du 5^e en charge de l'écologie urbaine et mobilités, de la voirie et propreté

- Budget des Conseils de quartier : réflexion sur les projets d'investissement

- Temps d'échange entre les Conseillers de quartier

Budget Participatif : annonce des projets qui seront soumis au vote en septembre 2021

Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement en charge des Droits des femmes, de la parité et des Budgets Participatifs

Carole HOOGSTOËL fait un point sur cette nouvelle édition du Budget Participatif : il y a eu 52 projets déposés dans le 5^e arrondissement sur les thématiques suivantes : 17 % environnement, 17 % éducation et jeunesse, 16 % cadre de vie et 16 % culture et patrimoine. Du 26 mars au 7 mai des ateliers d'acceptabilité et de co-construction ont été organisés par la Mairie du 5^e avec les porteurs de projets. Cette année, le nombre de projets lauréats est limité à 2 pour le 5^e avec un budget maximum de 2 millions d'euros pour chacun. Le vote aura lieu du 9 au 28 septembre 2021 sur <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

Les projets du 5^e pour lesquels il sera possible de voter sont :

- Amplifier la pratique sportive dans le 5^e
- Améliorer la qualité de vie dans les écoles du 5^e
- Restaurer les vitraux, les tableaux et chapelles d'églises
- Sauver les fontaines historiques et rafraîchir le 5^e

Un Conseiller de quartier s'étonne de voir des projets concernant la rénovation d'églises dans le Budget Participatif.

La Maire, Florence BERTHOUT, déclare que cela est en effet surprenant mais que c'est un choix de la Ville de Paris de retenir les rénovations dans les édifices culturels.

Un conseiller de quartier remarque qu'il n'y a pas de projets concernant l'environnement.

Carole HOOGSTOËL indique qu'ils n'étaient pas dans les critères de recevabilité. En effet, il est impossible de prendre des projets qui modifient profondément l'espace public. Cependant ces projets peuvent entrer dans le cadre de la démarche « Végétaliser Paris ».

Benjamin ISARE précise que tous les projets de végétalisation s'inscrivaient également dans la démarche « Embellir votre quartier » pour laquelle une consultation est en cours sur idee.paris.fr/

Présentation du projet de création d'une zone apaisée Paris Centre – Saint Germain

Benjamin ISARE regrette qu'aucun représentant du cabinet de David BELLIARD ne se soit rendu disponible pour venir présenter le projet malgré plusieurs notifications de cette réunion ces dernières semaines.

Edouard CIVEL, 1^{er} adjoint à la Maire du 5^e en charge de l'écologie urbaine et des mobilités, de la voirie et de la propreté

Edouard CIVEL indique qu'une consultation a démarré sur *Idee.Paris.fr* sur le projet de créer une Zone à Trafic Limité (ZTL) sur les quatre arrondissements qui forment le secteur de Paris Centre, et qui inclurait également une partie des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements au nord du boulevard Saint-Germain.

La ZTL Centre Saint-Germain serait réservée uniquement à un certain nombre d'ayants droit (police, secours, transports en commun, taxis, vélos, résidents). La question des VTC n'est pas encore tranchée. L'objectif est de limiter le trafic de transit afin de « libérer de l'espace pour de nouveaux usages plus conviviaux » et qu'il y ait moins de véhicules motorisés, que ce soient des moteurs thermiques ou électriques pour réduire la pollution et le bruit. Pour l'instant, peu d'informations existent sur les reports de circulation.

Les ayants droits permanents auront un macaron apposé sur leur voiture, les ayants droits ponctuels devront se munir d'un justificatif pour pouvoir circuler dans la ZTL.

La boulevard Saint-Germain reste circulant mais il y pourrait y avoir des modifications de circulation. Le quai Saint-Bernard, et le quai de Montebello seront normalement fermés à la circulation sauf pour les ayants droit.

La Maire, Florence BERTHOUT, précise que c'est une décision de l'exécutif municipal. Elle a déposé un vœu au Conseil d'arrondissement, qu'elle défendra à nouveau en Conseil de Paris demandant qu'il y ait une étude indépendante faite afin de voir comment sont susceptibles d'évoluer les reports de circulation, pour être en mesure, le cas échéant, de modifier cette zone.

Une Conseillère de quartier demande s'il était toujours d'actualité de créer une ZTI (zones touristiques internationales) autour du carré de la Tournelle.

La Maire, Florence BERTHOUT, répond qu'elle a toujours défendu l'idée que tout Paris soit transformé en ZTI, pour qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence. Le classement en ZTI dépend du ministère de l'Économie et des Finances et de l'aval de la Ville de Paris.

Budget des Conseils de quartier : réflexion sur les projets d'investissement

Benjamin ISARE rappelle les budgets de Conseils de quartier sont constants depuis 2007 et correspondent pour chaque conseil de quartier d'un montant pour le fonctionnement de 3 306 euros et d'investissement de 8 264 euros. En fonctionnement, ces crédits permettent notamment l'achat de fournitures administratives (affranchissement, impression de brochures et retranscription des PV, etc.).

En investissement, la mutualisation des crédits des quatre conseils de quartier a permis ces dernières années la réalisation de projets de végétalisation dans les rues, les réaménagements ou rénovations, réfection de trottoirs, abaissement PMR, création de ralentisseurs, de stationnements automobiles et vélos (liste non exhaustive). Les crédits non consommés sont reportés de plein droit l'année suivante, à l'occasion du budget supplémentaire voté habituellement en juillet, sauf en 2020 du fait du confinement, ce qui laisse peu de temps pour engager, réaliser et payer avant la clôture budgétaire mi-décembre.

Il demande aux Conseillers de quartier de réfléchir à des propositions de projets qui puissent être financés par le budget d'investissement. Une idée peut être déployée sur tout l'arrondissement et ou uniquement sur un quartier. À la rentrée, ces propositions seront soumises au vote des conseillers de quartier.

- Temps d'échange entre les Conseillers de quartier

La séance est levée à 18h52.